

L'emploi salarié dans l'économie sociale en Belgique

Sybille Mertens et Michel Marée, Centre d'Economie Sociale, ULg

Selon le point de vue conceptuel que l'on adopte, les contours statistiques de l'économie sociale peuvent varier. Les données relatives au nombre d'organisations et à l'emploi salarié sont les données les plus faciles à récolter. D'une manière générale, il est extrêmement difficile d'obtenir des données sur les organisations de l'économie sociale qui n'ont pas d'emploi rémunéré.

Si l'on prend l'économie sociale dans son sens le plus extensif, il faut comptabiliser dans l'emploi salarié de ce troisième secteur:

- l'emploi salarié des associations (ASBL non publiques, AISBL, fondations, unions professionnelles, partis politiques, syndicats, temporels du culte),
- l'emploi salarié des mutualités et unions nationales de mutualité,
- l'emploi salarié des sociétés coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération,
- l'emploi salarié des sociétés à finalité sociale qui ne sont pas des coopératives agréées par le CNC

Le tableau ci-dessous reprend les données (ou approximations) les plus récentes pour chacune de ces quatre composantes et indique les sources statistiques utilisées.

Démographie et emploi salarié dans l'économie sociale en Belgique

Formes juridiques	Associations	Mutualités	Coopératives agréées	Autres sociétés de l'ES (à FS)
Nbre de structures	18 000 ASBL employeurs	5 unions nationales	535	384
Nbre de salariés	550 523	12 864	6 750	n.d.
Source	Compte satellite des ISBL [2003] et Estimation des statistiques de l'enseignement (2004) réalisée par le CES	Estimation réalisée par le Conseil supérieur de l'emploi [1998]	Mertens, S. [2006]	Mertens, S. [2006]

Source : Mertens, S. [2007] sur base des travaux statistiques menés au CES.

Par addition des quatre composantes¹, l'emploi salarié en économie sociale s'élève à plus de **570 000 salariés**, ce qui représente environ **16,5%** de l'emploi salarié en Belgique.

Pour diverses raisons, on peut souhaiter utiliser une vision moins extensive de l'économie sociale. On peut ainsi traiter séparément les établissements d'enseignement du réseau libre constitués pour la plupart autour de pouvoirs organisateurs en ASBL. Si on laisse ces entités de côté, on arrive à un total hors établissements scolaires du réseau libre de plus de **367 000 salariés**, soit un peu plus de **10,6 %** de l'emploi salarié en Belgique.

Parce qu'ils représentent des entités très institutionnalisées que l'on peut souhaiter traiter de la même façon que leurs homologues d'initiative publique (en les regroupant par exemple sous le qualificatif de « non-marchand »), l'utilisateur peut souhaiter soustraire du tableau à la fois les établissements d'enseignement du réseau libre et les hôpitaux privés (sous statut d'ASBL). Dans ce cas, l'emploi salarié en économie sociale s'élève à **269 314 salariés**, soit **7,8 %** de l'emploi salarié en Belgique.

Notons enfin que selon nos dernières estimations, l'économie sociale d'insertion ne compte pas plus de **50 000 emplois salariés** (dont plus de la moitié dans les "entreprises de travail adapté" et les "beschutte werkplaatsen"), soit **1,4%** de l'emploi salarié en Belgique.

¹ En principe, les deux dernières colonnes ne sont pas mutuellement exclusives. Une société à finalité sociale peut être une société coopérative agréée. Dans les faits, le recouvrement est quasi inexistant. Très peu de sociétés coopératives à finalité sociale ont demandé l'agrément du CNC.